

CHRS LES AUGUSTINS



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	6
---	----------

L'ÉTABLISSEMENT	7
------------------------------	----------

1. BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT.....	7
2. ÉQUIPE	8
3. MOYENS FINANCIERS	12

LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2020.....	13
---	-----------

1. COMMENT SONT ORIENTES LES PERSONNES ACCUEILLIES	13
2. PROFIL.....	13
3. MOYENNE D'ÂGE	15
4. ÉTAT DE SANTÉ.....	17
5. SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE.....	20
6. LES PARCOURS	24
7. TRANCHES DE VIE	30

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	33
--	-----------

1. VIE DE L'ÉQUIPE.....	33
2. ACTIONS COLLECTIVES	34
3. CVS.....	35
4. RETOUR SUR LES ÉVALUATIONS : INTERNE, EXTERNE, AUDIT DE AOUT 2018.....	36

PERSPECTIVES 2021.....	37
-------------------------------	-----------

1. PERSPECTIVES 2021	37
----------------------------	----

MERCI À NOS PARTENAIRES	38
--------------------------------------	-----------

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

Si la crise sanitaire a été l'évènement de l'année écoulée, aux Augustins nous nous étions engagés, en 2019, sur le dépôt de **Cinq Projets** ; dont trois d'entre eux en réponse à des appels à projet (fondation de France, DDCS et ARS). Nous avons été devancés par un projet meilleur que le nôtre pour l'ARS. Un projet est resté sans financement à ce jour. **Trois projets se sont concrétisés en 2020 !**

1. **L'accompagnement de détenus en semi-liberté** : Rendre utile la période de la semi-liberté en accompagnant les détenus dans l'élaboration de leur projet professionnel pendant le temps qu'ils passent hors les murs. Notre programme a pour objectif de **préparer une insertion professionnelle** en travaillant avec la personne sous main de justice à partir de là où elle en est, en se fondant sur son parcours professionnel, ses compétences et ses aspirations. Il couvre toutes les dimensions sociales (logement, santé, situation administrative, liens familiaux). Initié sous forme d'un contrat d'engagement tripartite (SPIP, Îlot et détenu) il est remis au Juge d'Application des peines. Cet accompagnement s'inscrit pleinement dans l'orientation associative de fluidifier le Dedans / Dehors.
2. **L'intermédiation locative** renvoie à l'intervention d'un tiers social agréé par l'Etat entre le propriétaire bailleur et le ménage en précarité financière et sociale occupant le logement, afin de simplifier et sécuriser la relation locative entre ces deux parties. Elle contribue ainsi à mettre en œuvre le droit au logement et accompagne les ménages dans la construction de leur trajectoire personnelle d'insertion. **L'accompagnement adapté** aux besoins du ménage vise à son autonomie et l'accès au logement autonome. Pour mener cette action l'Îlot a obtenu la mobilisation de 12 logements à compter de juillet 2020 auprès de l'AMSOM. Les premiers accueils ont immédiatement eu lieu. Des couples ou un père avec son enfant peuvent y être orientés. Le SIAO a pris en compte le souhait associatif de recevoir des personnes en lien avec la justice.
3. **Le Placement à l'Extérieur** est une mesure d'aménagement de peine sous écrou individualisée. Cette peine privative de liberté autorise la personne détenue à quitter l'établissement pénitentiaire en étant confiée à l'Îlot, « Les Augustins ». L'objectif étant qu'elle puisse exercer une activité professionnelle, suivre un enseignement, une formation professionnelle, rechercher un emploi, participer de manière essentielle à sa vie de famille, de suivre un traitement médical ou de s'investir dans tout autre projet d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récidive. Ainsi, cette même personne a la possibilité de travailler pour un employeur privé ou public, de se former et/ou de participer à des chantiers d'insertion. Cela lui permet d'exécuter l'intégralité ou une partie de cette peine hors d'un établissement pénitentiaire mais aussi de tendre à la réinsertion et à la prévention de la récidive. C'est à partir de septembre 2020 que les premières personnes en PE ont été accueillies aux Augustins.

Mettre en œuvre trois nouveaux types d'accueil et d'accompagnement, dans le contexte sanitaire que nous avons connu, a été une performance. Toute l'équipe des Augustins s'est investie, tant dans la conception, que dans la réalisation des outils et l'adaptation de ses pratiques.

Elle peut être félicitée et remerciée !

Charles BARBEZAT,
Responsable de l'établissement

L'ÉTABLISSEMENT

1. Bien plus qu'un hébergement

L'ÎLOT « Les Augustins » peut accueillir **un total de 65 personnes réparties en six dispositifs administratifs différents.**

L'équipe éducative repère et s'appuie sur les dynamiques positives collectives pour les utiliser comme outils d'insertion. Elle s'attache, quel que soit le dispositif d'accueil, à proposer l'accompagnement de projets de vie.

Ainsi toutes les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement global adapté.

Il permet la mise en œuvre des projets personnels de chaque résident ; homme, majeur, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle, après une période de creux ou d'enfermement. Une priorité est donnée aux sollicitations des personnes ayant eu affaire à la Justice, en contrôle judiciaire, sortant de prison, ou sous une forme d'aménagement de peine.

Les différents modes d'accueil, d'hébergement ou de logement ne sont que des outils pour mener la mission d'insertion :

- ✓ 22 places d'hébergement collectif déclinées en 15 places d'Hébergement de Réinsertion Sociale (CHRS), 5 places d'hébergement de « Stabilisation », et 2 places d'urgence (ouvertes en 2018 pour répondre aux besoins du territoire sur orientation par le SIAO urgence) ;
- ✓ 32 places de logement accompagné décliné en deux modes :
 - La « Pension de Famille » pour 20 résidents accueillis en chambres individuelles dans l'établissement principal, dont l'accomplissement du projet personnel demande un accompagnement s'inscrivant dans la durée ;
 - L'intermédiation locative pour des résidents, logés en T1 et T2, sous statut de sous-locataire et bénéficiant d'un accompagnement vers une solution pérenne de logement et une gestion locative accompagnée. Cette action initiée en juillet 2020 a remplacé les 6 places en logements temporaires ;
- ✓ 11 « Lits Halte Soins Santé », 7 hommes et 4 femmes (accueillies à l'ÎLOT Thuillier mais accompagnés par l'équipe dédiée des LHSS) qui permettent à des personnes sans abri d'accéder dans l'établissement principal à des soins de type « soins à domicile » ;
- ✓ Par ailleurs, une habilitation d'accueil de TIG permet à des personnes condamnées à un Travail d'Intérêt Général (TIG) d'effectuer celui-ci dans l'établissement.
- ✓ En 2020, une convention avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de la Somme a ouvert à l'accompagnement de détenus bénéficiant d'une mesure de semi-liberté à la Maison d'Arrêt d'Amiens, et un avenant à la convention cadre avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) des Hauts-de-France autorise le placement extérieur de détenus aux Augustins.

2. Équipe

Les valeurs de respect, de devoir, de solidarité, d'engagement, mises en avant de manière permanente dans notre établissement, apportent le cadre indispensable à la reconstruction. Il est tenu par une équipe de professionnels diplômés mais aussi « bienveillants ». La diversité des prestations implique une approche pluridisciplinaire qui mobilise un ensemble d'acteurs, aussi bien internes qu'externes (partenaires institutionnels ou associatifs, bénévoles). Cette diversité ne conduit pas pour autant à un morcellement des prises en charge dans la mesure où un travailleur social référent, désigné à l'admission, assure la cohérence du suivi.

L'équipe permanente est constituée :

- ✓ de cinq travailleurs sociaux : trois éducatrices spécialisées (3 ETP) plus particulièrement rattachées à l'hébergement, d'un assistant de service social (1 ETP) rattaché aux LHSS, d'une technicienne d'intervention sociale et familiale rattachée à la Pension de Famille. Pour chacun des dispositifs, l'accompagnement est individualisé et personnalisé. Il s'étend à la participation à la vie de l'établissement (tâches partagées de ménage ou d'entretien de la maison, soirées ou sorties culturelles et de loisirs) et à l'ouverture sur l'extérieur (partenaires institutionnels ou associatifs, bénévoles).
- ✓ d'une Conseillère en Insertion Professionnelle en charge de piloter l'action d'accompagnement des détenus en semi-liberté et de guider tous les résidents dans la construction et la mise en œuvre de leur projet professionnel.

Sont directement rattachés aux places LHSS :

- ✓ le médecin coordinateur
- ✓ l'infirmière qui, en plus de traiter du suivi des besoins des patients en LHSS, ajoute une complémentarité et une très forte plus-value dans le dialogue et les explications qu'elle peut fournir aux résidents pour leur bonne compréhension des éléments médicaux. Elle peut ainsi soutenir l'engagement vers le soin, notamment par l'aide apportée à établir les contacts avec les professionnels de santé, mais également par la préparation de quelques piluliers.
- ✓ l'Aide Médico-Psychologique

Les fonctions transversales :

- ✓ un responsable : garant du bon fonctionnement de l'établissement, il reçoit chaque résident pour les signatures du règlement de fonctionnement, de la prise en charge DDCS et du Contrat de Séjour. Il prononce les admissions comme les sanctions.
- ✓ deux veilleurs de nuit
- ✓ deux agents de service
- ✓ d'un animateur socio éducatif

- ✓ un agent de maintenance (poste mutualisé avec les deux autres centres d'hébergement de l'îlot à Amiens) ;
- ✓ deux agents de restauration (salariés en insertion des Ateliers de l'îlot, mis à disposition au sein de l'établissement) pour la remise en des repas livrés.
- ✓ Une part de la responsable qualité

L'équipe peut être complétée ponctuellement pour les congés d'été ou absences maladie. Les salariés directement rattachés à l'établissement représentent un total de 13,05 ETP se répartissant entre 4,80 ETP masculins et 8,25 ETP féminins.

Formation du personnel :

L'année 2020 a été sinistrée en matière de temps de formation. Cependant on ne peut pas passer sous silence l'adaptabilité dont l'établissement a dû faire preuve. Le personnel a dû assimiler les modifications de pratiques qui ont émergées du Plan de Continuité de l'Activité déclenchée par la crise sanitaire.

L'infirmière, référente COVID de l'établissement, a consacré beaucoup de son temps à recueillir et partager l'information, à vulgariser pour favoriser la bonne compréhension par les personnels, s'assurer de leur mise en place, et ... aider à lever les inquiétudes. Tous les salariés ont dû assimiler les différents protocoles. L'établissement s'est transformé en centre d'apprentissage permanent et d'adaptation à compter de mars 2020.

En début d'année, un salarié a bénéficié d'une formation liée à son rôle de référent sécurité :

Bénéficiaire	Intitulé de l'action	Organisme	Période	Durée
ZBIDA Youssef	Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail ; Référent sécurité	SLJ Conseil	Du 7 février 2020 au 6 mars 2020	21 h 00

Les soutiens à l'équipe :

Les interventions mensuelles d'analyse clinique et de pratique auprès de l'équipe se sont interrompues en mars pour redémarrer en octobre en présentiel. Ce travail permet à l'équipe de se décaler de ses pratiques, de s'interroger sur celles habituelles et de s'ouvrir à des questionnements autres pour une meilleure prise en charge individuelle. Pour les mêmes raisons nous n'avons pas sollicité en 2020 les interventions de professionnels du Centre Ressource pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAVS), un psychologue, un infirmier, ainsi que le service de prévention de l'association Le MAIL pour recueillir des éclairages et des clés de compréhension suite à l'observation de comportements questionnant comme nous le faisons habituellement chaque fois que nécessaire. Cependant pour adapter nos règles, durant le confinement, autour des consommations d'alcool le directeur a recueilli les conseils avisés du médecin alcoologue de France Addictions.

Bénévoles :

Depuis 2019, où nous avons entrepris de formaliser des fiches de mission pour élargir et pérenniser des actions de bénévolat, nous n'avons cessé de multiplier les contacts en quête d'élargissement des actions bénévoles existantes (interprétariat et accompagnement à la découverte d'Amiens)

Or l'année 2020 a vu un véritable élan de toutes parts mais en particulier d'étudiants rendus disponibles par des cursus universitaires très perturbés. Nous avons été contactés par des bénévoles ayant connu l'association via le site de l'association et notamment par la fiche candidature bénévole. Le responsable d'établissement a répondu à ces offres de bénévolat en réalisant des entretiens de présentation de l'établissement et des missions envisagées.

Par la suite, une rencontre entre les bénévoles et les professionnels a eu lieu, qui a permis d'élaborer les différentes interventions. Les professionnels et les bénévoles, en lien avec les besoins observés, ont pu élaborer différents projets d'activités. Ces actions permettent une complémentarité au travail de l'équipe socio-éducative.

Nous avons accueilli au total neuf bénévoles tout au long de l'année 2020. Un bénévole a été très régulier dans ses interventions.

Les bénévoles ont assuré les missions suivantes :

- Les ateliers numériques : l'association a eu l'opportunité de pouvoir équiper la structure en outils numériques, notamment pendant le confinement, afin de permettre aux résidents de maintenir un lien avec les familles et les partenaires. Trois bénévoles se sont rendus disponibles sur toute la période d'été et ont pu proposer un atelier numérique par semaine. En majorité, 4 résidents étaient présents lors de ces ateliers, avec différentes demandes (professionnelles, démarches administratives, ludiques). Ces ateliers ont permis aux résidents de se familiariser avec l'outil numérique.
- Les ateliers expressions : Un bénévole a souhaité proposer des temps autour de l'écriture. Différents exercices d'écriture ont permis des échanges, du partage, de la compréhension, sans jugement. Un temps qui permet aux résidents de s'exprimer dans un lieu neutre et bienveillant.
- Ciné-débat : pour répondre à la demande de certains résidents, un bénévole a proposé des séances de cinéma, amenant un temps d'échange. Un atelier qui permet d'aborder des problématiques diverses, et qui pousse les résidents à se questionner.
- Un bénévole s'est greffé aux professionnels afin de permettre une sortie éducative à la mer. Un instant important pour les résidents, qui permet pour certains de redécouvrir des lieux qu'ils n'ont pas vu depuis des années.
- Deux bénévoles se sont mobilisés dans le partage du quotidien, en participant au temps collectif, afin de proposer une présence et un temps d'échange.
- Nous avons également pu maintenir le lien avec une bénévole qui fait chaque année des dons de vêtements à l'association.
- Une bénévole s'est mobilisée sur les évaluations de parcours. Elle a utilisé un outil, permettant de proposer une réflexion autour du parcours et de la projection vers un emploi.

- Enfin, une bénévole a proposé des temps de relaxation, à hauteur d'une séance par semaine. Un temps qui a permis aux résidents d'apprendre à canaliser leurs angoisses.

Le contexte sanitaire a malheureusement freiné le nombre d'interventions possibles, certains projets n'ont pu voir le jour. Nous espérons que ces projets pourront se concrétiser avec les bénévoles, prochainement. Cependant un bénévole est resté très mobilisé et souhaite maintenir le lien et les ateliers proposés en 2021.

Les différentes missions et temps d'interventions sont résumés sur le tableau ci-dessous :

Mission(s)	Durée de la mission		Temps consacré
	Début	Fin	en 2020
Projet d'ouvrir les résidents à la culture en s'appuyant sur l'offre du territoire	2019	sept-20	3x2h00
Projet d'ouvrir les résidents à la culture en s'appuyant sur l'offre du territoire	févr-20	août-20	3x2h00
A proposé durant le confinement de venir animer des activités occupationnelles pour les résidents confinés. Puis s'est impliquée dans l'accompagnement au numérique.	avr.-20	sept.-20	10x2h00
S'est impliqué dans l'accompagnement au numérique, puis a proposé d'animer des ateliers écritures (rédaction collective d'histoires imaginaires)	avr.-20	actif	15x2h30
Accompagner l'isolement de résidents par une présence lors des temps collectifs (repas)	juin-20	actif	10x1h30
S'est impliquée dans l'accompagnement au numérique	juin-20	actif	5x2x00
Accompagner l'isolement de résidents par une présence lors des temps collectifs (repas), puis a proposé d'animer des ateliers cuisine	juil.-20	actif	6x1h30
Accompagner les résidents en individuel dans leur réflexion autour de l'emploi, coaching	déc.-20	actif	1X1h30
Atelier relaxation hebdomadaire	déc.-20	actif	3X1h30

Stagiaires :

Du fait des circonstances sanitaires les stages ont été très perturbés : les 3 stagiaires pour lesquels l'établissement avait débuté l'accueil se sont interrompus mais sont allés à leur terme. Ceci n'a pas empêché l'équipe, toutes compétences confondues, de se mobiliser pour accueillir et proposer les conditions de découverte, de formation et d'exercice des compétences en cours d'acquisition aux stagiaires.

Cette année, contrairement aux autres, l'établissement n'a pas accueilli de groupe d'étudiants du fait de la crise sanitaire : EJE d'APRADIS, CESF du Lycée Edouard Gand, ni le Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du SPIP Somme.

3. Moyens financiers

Les charges d'exploitation représentent 1 306524 €, qui se répartissent entre :

- ✓ Les frais de personnel : 51,6%
- ✓ Les achats/fluides : 7,6%
- ✓ Les locations immobilières et les services extérieurs : 18%
- ✓ Les repas : 0,1%
- ✓ Les amortissements : 2,7%
- ✓ les autres charges et taxes : 20%

Pour couvrir ces charges, l'îlot a eu recours à 3 sources de financement :

- ✓ Subventions publiques : 76,9%
- ✓ Participation des personnes : 8,5%
- ✓ Fonds propres, dons, autres produits : 14,6%

Évolution des différents types de ressources depuis 2016 :

Répartition des différents types de ressources en %	2020	2019	2018	2017	2016
Subventions Publiques	82.9%	84.2%	74.0%	74.3%	72.6%
Ressources propres / fondations	15.6%	11.5%	11.4%	9.2%	7.1%
Fonds propres îlot / dons / autres	1.5%	4.2%	14.6%	17.3%	20.3%

Remarque :

Conformément à l'un des objectifs du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec la DDCS de la Somme, l'établissement se maintient dans l'objectif de réduction des financements propres de l'association.

Les investissements de 2020 :

C'est pour créer les deux nouvelles activités à savoir l'accueil en Intermédiation locative qui a nécessité des équipements mobiliers pour les 12 logements concernés et l'action d'accompagnement en semi-liberté qui a nécessité des travaux de transformation d'une salle de bain en un bureau d'entretien, de l'équipement numérique et en mobilier de bureau, pour la Conseillère en Insertion Professionnelle et pour les détenus accompagnés dans le cadre de cette action. Les Lits Halte Soins Santé ont bénéficié d'un financement de l'ARS pour la création d'un SAS au rez-de-jardin afin de limiter la perte de chaleur à ce niveau.

LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2020

1. Comment sont orientées les personnes accueillies ?

Tout commence soit par une sollicitation auprès de l'établissement mais le plus généralement auprès de la permanence du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO). Elle se poursuit le plus souvent par une orientation de ce dernier, pour finir par une admission. En effet, le SIAO a pour mission de recueillir et centraliser les demandes d'hébergement. Il coordonne la réponse à ces demandes et oriente les personnes concernées vers les places vacantes correspondant à leurs besoins.

Les sollicitations / les orientations :

L'établissement a accueilli 87 nouveaux résidents en 2020. **Par différents canaux :**

- ✓ **Le SIAO est à l'origine des orientations en hébergement** (hébergement d'insertion, pension de famille et logement accompagné) ; **soit 53 entrées en 2020.**
- ✓ **18 personnes ont bénéficié d'un accueil en lien avec un service pénitentiaire d'insertion et de probation** ; 14 pour mettre en place leur aménagement de peine en Placement sous Surveillance Electronique (PSE) dans l'établissement et 2 pour un Suivi Socio Judiciaire qui nécessitait un étayage en amont. Cette année nous avons été sollicités à 4 reprises pour accueillir des situations très complexes que la justice souhaitait border.
- ✓ **2 personnes ont fait l'objet d'un accueil « direct »** (hors orientation SIAO), du fait de leur situation de très grande urgence
- ✓ **26 personnes ont intégré les LHSS sur une sollicitation médicale**, émanant principalement d'un service hospitalier,
- ✓ **Les 5 personnes en TIG** ont été orientées par le pôle TIG du SPIP de la Somme

Remarque :

Comme chaque année quelques résidents, douze, ont pu glisser d'un dispositif à l'autre et deux ont été accueillis 2 fois sur 2 séjours différents dans l'année. Pour glisser d'un dispositif sur un autre, ou pour être réorienté sur un nouveau dispositif, chacune des personnes a fait l'objet d'une candidature auprès du SIAO et d'une orientation validée par celui-ci. **Ces personnes ont pu être accompagnées sur deux dispositifs différents mais toujours par la même équipe socio-éducative.** On conviendra de ne pas les comptabiliser deux fois quand nous aborderons des statistiques globales, mais inversement pour les analyses par dispositif.

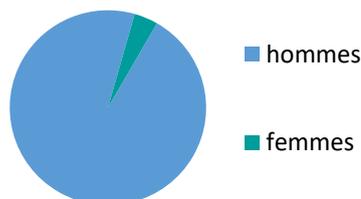
2. Profil

Les résidents des Augustins connaissent de multiples difficultés administratives : absence de carte d'identité nationale (CNI), d'accès aux droits, de couverture sociale (CMU, CMUC), de ressources, de revenu de Solidarité Active (RSA)...), de santé, d'endettement, d'accès à un emploi, d'exercice de leur parentalité. Mais aussi de perte des repères spatio-temporels, ou de restriction de droits civiques, d'interdiction de territoire, de tentation de la récidive. À

cela s'ajoute souvent des problématiques associées comme la toxicomanie, l'alcoolisme, la rupture des liens familiaux ou sociaux, des troubles de l'identité, l'analphabétisme ou l'illettrisme, des difficultés d'adaptation au marché de l'emploi, de mobilité, etc. Enfin certains résidents peuvent présenter des difficultés sur le plan psychologique et/ou psychiatrique.

L'accès au logement et à des ressources régulières, mais également l'entrée dans l'emploi, sont des objectifs à terme, qui nécessitent de lever ces nombreux freins. Parce que leur histoire a été parsemée de ruptures, d'errance, d'isolement, voire d'enfermement, la démarche de reconstruction est un préalable à toute forme d'intervention.

En 2020, L'Îlot les Augustins a accueilli 127 personnes¹ tout dispositif confondu. En nombre de personnes accueillies, c'est une activité proche de 2019 (128 hommes, 13 femmes), malgré l'ouverture de l'action d'accompagnement en semi-liberté et un accroissement de capacité de 7 places du à l'IML. **Le contexte sanitaire a sensiblement influé sur l'activité de l'hébergement : nous avons maintenu les résidents en hébergement un peu plus longtemps car le flux de l'accès au logement s'est ralenti du fait de la crise sanitaire.**



122 hommes et 5 femmes (accueillies en LHSS).

Si chacune des personnes a été accueillie seule, 38% d'entre elles ont déclaré être parent. Si certains peuvent se montrer discrets sur leur statut de père lors de leur admission, souvent parce que l'incarcération et/ou la rue les ont écartés de cette préoccupation affective qu'ils tentent de masquer, il n'empêche que **la question de cette parentalité est prégnante dans leur vie quotidienne**. Les entretiens socio-éducatifs qui sont menés démontrent que la parentalité reste essentielle pour leur reconstruction.

Il est nécessaire d'accompagner cette reconstruction de la relation parentale, parfois de soutenir la revendication de droits mais aussi d'encourager et d'aider à l'exercice des devoirs de père. Ainsi, comme chaque année, l'équipe a accompagné, physiquement, des résidents lors de leurs premières rencontres avec leur(s) enfant(s). Ces visites se sont construites en cohérence avec les jugements en assistance éducative et avec l'action d'associations partenaires (association *Yves Lefebvre* pour les visites médiatisées, APREMIS pour l'action relais parents-enfants intervenant en détention, ou *La Sauvegarde*), mais aussi avec les référents de l'ASE du CD de la Somme. Même si plusieurs résidents s'autorisent et entament des démarches afin de renouer du lien avec leur(s) enfant(s), d'autres occultent ce champ jusqu'à ne verbaliser aucune demande ou délivrance d'information concernant cette partie de leur vie.

¹ Personnes présentes au moins un jour dans l'établissement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020

Situation administrative :

Des démarches administratives premières actions dans l'accompagnement :

Carte Nationale d'Identité, Complémentaire Santé Solidaire, ouverture de compte bancaire, inscription à Pôle Emploi, déclaration d'impôt, demande de RSA, toute demande liée au droit des étrangers (demande d'asile, AMU, AME)... telle est la liste non exhaustive des actions à mener avec une personne accueillie et notamment celles sortant de détention.

En effet, une majorité, à leur arrivée est dépourvue de tous documents à jour, essentiels à leurs démarches d'insertion. Ces démarches parfois fastidieuses nécessitent une mobilisation de la personne accueillie puis des temps d'attente inhérents aux diverses administrations ; de plus certaines démarches ne peuvent se faire parallèlement (CNI avant toutes autres démarches par exemple). Cela implique de surcroît la recherche de financement pour le paiement de pièces à joindre (photo d'identité, timbres fiscaux...).

Ce temps qui peut s'étaler sur plusieurs semaines, ou plusieurs mois, est facteur d'angoisse et de tension pour les personnes accueillies.

Niveau de formation repéré à l'entrée :

Ci-dessous, un état représentatif des niveaux de formation des résidents accueillis en 2020 :

Niveau de formation générale		2020		
1	Maitrise des savoirs de base	30,5 %		
2	Maitrise des savoirs professionnels	25,5%		
3	niveau BEP- CAP-	32,5%		
4	niveau BAC et BAC	9,5%		
5	BAC + 2, niveau licence	2,0%		
6	Licence	NS		
7	BAC +5 et +	NS		
18	Doctorat	NS		

On observe que :

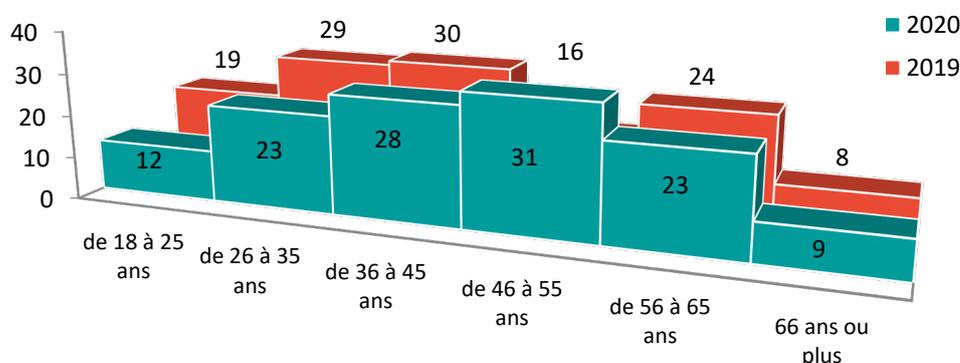
- ✓ Que 16 personnes ont le niveau Bac et plus,
- ✓ Qu'un tiers a fréquenté le collège ou atteint le niveau CAP
- ✓ Mais surtout que plus de la moitié des résidents ont un niveau de maîtrise des savoirs de base ou professionnels qui nécessiteraient d'être évalués et développés.

L'accompagnement proposé pour travailler une reconstruction dans ce domaine est d'abord fondé sur une **évaluation des savoirs de base**, préalable à tout projet professionnel.

Cette évaluation deviendra quasiment systématique en 2020 au moment de l'intégration des personnes dans l'établissement. Au regard des chiffres ci-dessus elle s'avère indispensable pour la bonne suite des parcours. En effet, force est de constater que ces lacunes sont une difficulté de plus pour nos bénéficiaires qui les place dans une situation des plus handicapantes.

3. Moyenne d'âge

L'écart d'âge oscille entre 20 et 75 ans, pour une moyenne d'âge de 47,8 ans soit une évolution de 4 ans de plus alors qu'il était stable à 43 ans depuis 2 ans.



Évolution de la courbe des âges des personnes accueillies tous dispositifs confondus

Pour 2020, c'est la tranche d'âge 46/55ans, qui avait chuté en 2019, qui a très sensiblement progressé et qui pèse dans cette évolution de l'âge moyen. Le rajeunissement observé en 2018 avec une forte poussée des 18/25 qui était resté stable en 2019 retombe franchement en 2020.

Evolution de l'âge moyen des personnes hébergées ou accompagnées par type d'accueil entre 2019 et 2020 :

- ✓ Hébergement Collectif : 38 ans, variant entre 20 et 69 ans ;
- ✓ Pension de Famille : 55 ans, variant entre 34 et 75 ans ;
- ✓ Logement Accompagné IML : l'âge moyen est de 41 ans, avec une forte amplitude puisqu'il varie de 24 à 59 ans ;
- ✓ Lits Halte Soins Santé : l'âge moyen glisse de 42 à 47 ans, avec une amplitude de 23 à 76 ans ;
- ✓ Travail d'Intérêt Général : un âge moyen beaucoup plus médian cette année. En effet il passe de 27 en 2019 à 42 ans en 2020, variant entre 25 et 54 ans.

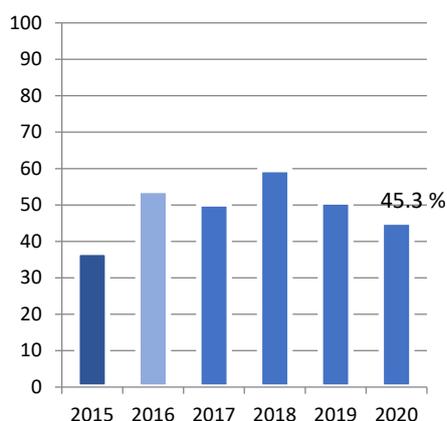
Remarques :

- ✓ Une vraie constance des âges moyens d'une année sur l'autre ;
- ✓ La seule évolution notable concerne la Pension de famille qui glisse d'un âge moyen de 47 ans en 2018 à 55 ans. Cet indicateur confirme l'évolution pas à pas de notre Pension de Famille vers le standard de ce dispositif ;
- ✓ Les amplitudes d'âges restent constantes d'une année sur l'autre mais surtout elles sont très larges en particulier pour l'hébergement d'insertion, le Pension de Famille et le LHSS.

4. État de santé

107 des 126 adultes hébergés ou accompagnés en 2020 (soit 84,9%) rencontraient au moins une difficulté de santé avérée. **C'est le frein principal à lever pour un projet d'insertion durable, or la proportion de personnes concernées est stable à ce niveau élevé depuis 3 ans.** Il appartient à l'équipe pluridisciplinaire, en s'appuyant sur l'expertise de ses partenaires de la santé, d'accompagner les personnes accueillies vers une prise en charge médicale adaptée qui permette de surmonter leurs troubles et/ou d'atteindre un équilibre et une stabilité compatible avec la mise en œuvre de leur projet de vie.

A - Les addictions



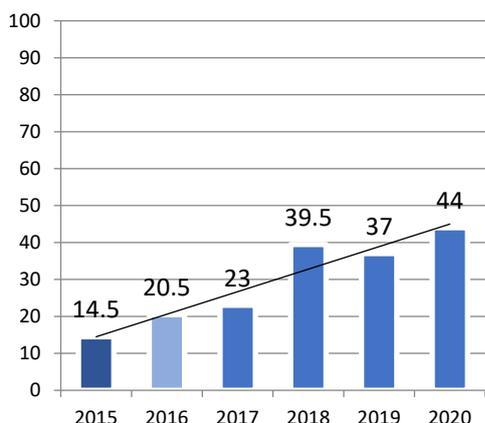
57 personnes souffraient d'addiction
dont 22 uniquement à l'alcool et 16 à
une substance psychoactive,
19 cumulaient plusieurs addictions,

Dans les années antérieures, on notait une évolution constante des problématiques de dépendance chez les personnes accueillies. La proportion de résidents souffrant d'addictions est passée de 37% en 2015 à 59.7% en 2018. Elle semble diminuer depuis 2 ans. Cependant cette problématique est très présente au quotidien. Près d'un tiers de ces dépendances sont liées à des poly addictions ; alcool + autres produits (stupéfiants, médicaments...). A cela s'ajoute, pour d'autres, des consommations festives, ou très excessives et plus ponctuelles (les premiers jours du mois), voir régulières et soutenues (cannabis) sont observées tous les jours dans l'établissement. Les consommations non maîtrisées sont omni présentes et prennent donc de nombreuses formes.

Ceci nous amène à travailler, en toute transparence, au travers de réunions de synthèse régulières (mensuelles ou bimensuelles) avec les équipes soignantes l'ANPAA 80 et de l'association LE MAIL. Elles réunissent l'équipe de référents de l'établissement avec les intervenants spécialistes des prises en charge de l'addiction (médecin alcoologue, psychologue, travailleur social...). Ces temps d'échanges sont essentiels pour coordonner l'action d'accompagnement à la santé que nous sommes amenés à soutenir.

B - Les troubles psychiques

56 personnes ont été suivies pour des troubles psychiques en 2020



Evolution depuis 2015 du taux de personnes suivies pour troubles psychiques

Les troubles psychiques représentent un autre sujet de santé qui fait l'objet d'une très forte mobilisation. Dans la prise en charge nous nous appuyons :

- ✓ Très régulièrement sur l'appui de la psychologue et de l'infirmier du CRIAVS qui pratiquent une alternance de consultations dans l'établissement et en centre de soin pour les résidents. Ils apportent également un soutien à l'équipe éducative des Augustins par leurs conseils et éclairages cliniques. De même l'équipe partage des observations avec les soignants des CMP ;
- ✓ Ponctuellement sur les interventions sur site du personnel de l'Équipe Mobile de Prévention Psychiatrique et d'Accès au Soins (EMPPAS) du Centre Hospitalier Philippe PINEL (hôpital psychiatrique d'Amiens), lorsqu'un résident se met en danger seul ou en se confrontant aux autres ;

Nous accompagnons quotidiennement ;

- ✓ par une grande attention à la régularité de prises de médicaments volontaires ;
- ✓ par un soutien éducatif, les résidents afin qu'ils honorent les rdv que ce soit dans le cadre de leur projet de soin ou ceux attendus par la justice.
- ✓ chaque fois que nécessaire par un accompagnement physique à l'UAO (urgence du CH Ph Pinel) ;

C - Les suivis médicaux réguliers

De nombreux résidents s'autorisent à prendre en compte des besoins de soins somatiques qui ont fait l'objet de négligences antérieures ou qui en sont les conséquences. Nous les encourageons à réaliser des bilans de santé et organisons régulièrement des sessions collectives.

Les suivis médicaux sont le plus souvent liés à une addiction ou un suivi psychologique (voir points ci-dessus). Dans certains cas, ils sont soutenus par une obligation ou injonction de soin dont le résident fait l'objet dans le cadre d'un suivi judiciaire. L'équipe socio-éducative joue un rôle essentiel d'explication et d'accompagnement dans ces obligations. Les CPIP ne s'y trompent

pas ; cela accroît nos échanges, développe notre lien de confiance, multiplie nos contacts avec le secteur du soin.

a - Au regard des addictions :	2020 Nbre de résidents
Obligation de soins addictologie	15
Injonction de soins addictologie	1

b - Au regard du soin psychologique :	2020 Nbre de résidents
Obligation de soins psychologique	3
Injonction de soins psychologique	5

Ces différentes contraintes ont été posées par la justice à l'encontre de résidents en relation et/ou en réparation directe avec les actes pour lesquels ils ont été condamnés. Ceci se traduit pour l'équipe socio-éducative par l'exercice d'alertes permanentes auprès des résidents afin qu'ils honorent leurs obligations.

D - Les actions de prévention

Les ateliers actions de prévention des risques :

Ces actions se déroulent dans l'établissement, sur proposition de partenaires du soin à destination de tous les résidents qui y participent de manière volontaire.

- ✓ Des interventions collectives sur les risques liés aux conduites addictives avec différents supports pédagogiques, avec le service de prévention de l'association *Le Mail*.
- ✓ Une intervention de l'association AIDES sur la thématique des pratiques sexuelles à risque, suivi d'une proposition de dépistage du SIDA.

Les ateliers de promotion de la santé :

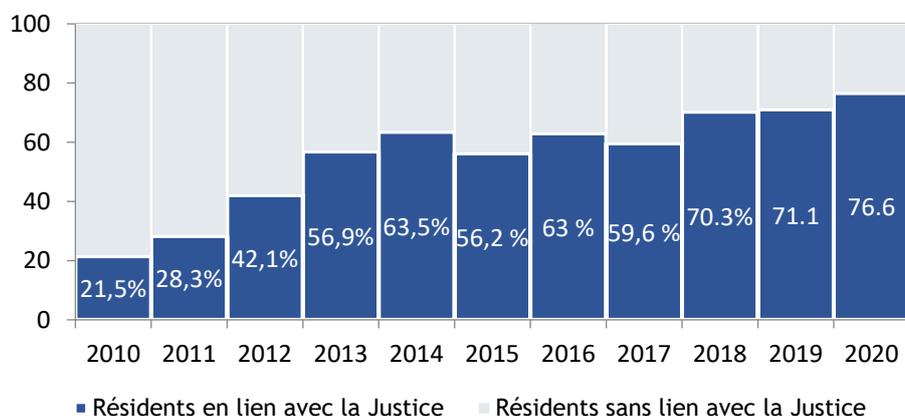
Habituellement en lien avec la CPAM nous menons des actions d'information et de prévention s'articulant autour d'ateliers. Elles viennent en soutien à la préparation pour un départ en logement autonome :

- ✓ Bien manger c'est quoi ?
- ✓ Établir des repas qui me correspondent
- ✓ Bien manger sans ruiner son budget
- ✓ S'initier à la relaxation
- ✓ Le dos comment ça marche
- ✓ La gym pour un dos en pleine forme
- ✓ Cœur et alimentation
- ✓ Cœur et tabac

Cette année en raison de la crise sanitaire aucun atelier n'a été proposé.

5. Situation au regard de la justice

La proportion de résidents sortant de prison ou bénéficiant d'un aménagement de peine hébergés en 2020 a atteint 76.6%.



Le tableau ci-dessus ne prend en compte ni les personnes condamnées à un Travail d'intérêt général (TIG), ni les personnes hébergées en Lits halte soins santé (LHSS). **Ce taux représente 69 personnes en 2019 contre 64 en 2019.** Si on le rapporte au total des personnes accueillies, il passe à 64.3% soit 81 personnes.

Proportion de personnes sous main de justice par dispositif d'accueil (à l'arrivée) :

- ✓ 70% des personnes en logement accompagné (IML et Logt temporaire) ;
- ✓ 81% des personnes en hébergement d'Insertion ;
- ✓ 58% des personnes hébergées en Pension de Famille.

Motifs d'incarcérations des personnes sortant de détention et hébergées en 2019 et évolution :

Motifs des incarcérations	2020 Nbre de résidents	2019 Nbre de résidents	2018 Nbre de résidents
Outrage / Rébellion	4	2	0
Recel	1	0	0
Escroquerie	0	0	0
Cambriolage	3	2	1
Homicide / Meurtre	2	5	4
Viols / Agressions sexuelles (mineurs/ majeurs)	24	18	16
Violences (dont conjugales et / ou familiales)	6	6	15
Conduite sous l'emprise de l'alcool / sans permis	1	1	0
Infraction à la loi sur les stupéfiants	16	12	11
Vols simples, aggravés, avec violence, avec dégradations...	6	4	4

La connaissance des faits ayant amené l'incarcération n'est pas une condition à l'accueil. C'est au cours de l'accompagnement que des informations émergent plus ou moins selon la relation qui s'établit avec le résident. Par conséquent, l'évolution est à relativiser car nous n'avons pas connaissance de tous les motifs. D'autre part, le nombre de personnes accueillies est différent chaque année. Cependant cela éclaire un peu sur la diversité des profils. On remarque toutefois deux constantes fortes les infractions à la loi sur les stupéfiants et les agressions sexuelles.

Situation judiciaire (au 01/01/2020 ou à l'entrée) des personnes accueillies en lien avec la Justice :

Sous main de justice avant le jugement : 10,0 %

- > Contrôle Judiciaire (CJ) : 2 personnes
- > Prévenus : 3 personnes

Peine alternative à la détention : 17,3 %

- > Travail d'Intérêt Général (TIG) : 6 personnes
- > Contrainte pénale : 1 personne

Aménagement de peine alternative à la détention : 5,7 %

- > Détention à Domicile sous Surveillance Electronique (DDSE Alt) : 3 personnes

Aménagement de peine après la détention : 17,1 %

- > Détention sous Surveillance Electronique (PSE) : 18 personnes
- > Libération Conditionnelle (LC) : 1 personne
- > Placement extérieur (PE) : 5 personnes
- > Semi liberté (SL) : 3 personnes

Sortie de prison avec des obligations judiciaires : 47,1 %

- > Liberté conditionnelle (LC)
- > Sursis avec Mise à l'Épreuve (SME) : 13 personnes
- > Suivi Socio-Judiciaire (SSJ) : 23 personnes

Fin de peine : 2,8 %

- > Sortie de prison sans obligation judiciaire : personnes

Évolutions :

D'une année sur l'autre, la répartition entre les différentes mesures judiciaires est très stable. Pour notre public, on peut noter :

- ✓ Que les sorties de prison avec obligations judiciaires sont presque automatiques. En cela, on peut penser que l'accueil dans un établissement avec accompagnement est un « outil » soutenant à la réalisation des obligations. Les CPIP du milieu fermé qui sollicitent notre établissement en ont pris la mesure. Ils donnent ainsi aux futurs résidents les meilleures chances de réussite,

- ✓ Que les Suivis Socio-Judiciaires et les Sursis avec Mise à l'Epreuve sont les deux formes de contrôles sous lesquels il est le plus souvent placé auprès du juge de l'application des peines,
- ✓ Que les Libertés Conditionnelles et Contraintes Pénales restent très peu représentées,
- ✓ Que les Contrôles Judiciaires restent très faibles, ce n'est pas un positionnement volontariste de l'association, même si les liens avec les structures exerçant ces mesures (l'ASECJA, l'AEM à Amiens) sont intéressants et deviennent plus nombreux et étroits.
- ✓ Que les Placement Extérieurs suivant notre convention 2020 apparaissent pour la première fois cette année
- ✓ Que les semi libres ont fait l'objet d'un accompagnement durant leur aménagement durant les temps externes à la détention (cf encadré page 22)

Les 6 personnes ayant effectué des Travaux d'Intérêt Général (TIG) dans l'établissement ont accompli leur peine en semaine ou le week-end, en participant à l'entretien des locaux avec les 2 agents de service. Ils ont réalisé 550 heures en 2020. Les précautions sanitaires ont réduit le nombre de personnes accueillies en TIG (10 en 2019).

La durée des placements sous surveillance électronique (DDSE), a été en moyenne de 2 mois (63 jours) soit presque 1 mois de moins qu'en 2019. L'amplitude varie de 31 à 120 jours :

	Nombre de personnes hébergées en PSE	Nombre de personnes hébergées en PSEM	Nombre total de jours d'accueil
2010*	2	0	163 jours
2011	6	0	559 jours
2012	7	0	643 jours
2013	12	0	1 920 jours
2014	15	1	1 991 jours
2015	9	2	1 270 jours
2016	11	0	1 045 jours
2017	10	0	1 208 jours
2018	13**	0	1 124 jours
2019	15	0	1 807 jours
2020	16	0	1 021 jours

*année du 1^{er} conventionnement avec SPIP de la Somme

** parmi ces personnes, une a effectuée deux périodes de PSE sur l'année

Le SPIP de la Somme a orienté la majorité des personnes (8) en 2020. Fort de la signature de la convention avec la DISP de Lille, fin 2018, l'accueil s'est élargi depuis à Bapaume (2), Liancourt (4), et Beauvais (1). Nous avons accueilli aussi 1 personne du centre de détention de Châteaudun.



L'action d'accompagnement de personnes en semi liberté :

Début septembre 2020, nous avons commencé à accueillir les premiers bénéficiaires en semi liberté dans les locaux que l'association a dédié au dispositif, rue du Hoquet à Amiens. L'accompagnement a été sensiblement différent de celui que nous avons imaginé fait de la crise sanitaire. Une SL se traduit généralement par une organisation fixe de temps hors les murs.

Pour initialiser notre expérimentation, nous avons dû adapter les modalités d'accueil au fil de l'eau. La CIP de l'Îlot fait valider à chaque CPIP référent des personnes en SL un agenda hors les murs **sur la base d'un planning que la CIP de l'Îlot a bâti individuellement pour chacune d'elle** : participation aux ateliers collectifs, temps de face à face avec la CIP et rendez-vous administratifs ou autres extérieurs. Cet agenda est également transmis pour information au JAP par le SPIP. **C'est sur cette base que les autorisations de sorties ont été accordées.** Nous estimons à 3 journées/semaine le temps passé hors les murs dans le cadre des programmes que nous avons proposés.

Du fait que le temps de co-construction prévu initialement à l'intérieur des murs, avant le prononcé de l'aménagement de peine, a été réduit au simple entretien diagnostic avec la CIP de l'Îlot, notre accompagnement s'est recentré sur l'élaboration du projet professionnel plutôt que sur sa mise en œuvre. Il s'est fondé sur :

- Un travail sur le CV ;
- L'identification des freins à l'employabilité, avec bien souvent l'absence des documents administratifs indispensables (Carte d'identité, attestation sécurité sociale, inscription Pôle emploi, etc.) à reconstituer ;
- Un accompagnement renforcé pour permettre l'accès à l'emploi grâce à l'activation de dispositifs SIEG (Service d'intérêt économique général) tels que DVE (dynamique vers l'emploi) ou LEA (lire écrire agir).
- Mobilisation autour d'un projet de retour à l'emploi ou de formation

Des temps individuels avec la CIP de l'Îlot ont été organisés régulièrement. Ils se sont déroulés dans les locaux, dans un lieu convivial et adapté à la libération de la parole. De très nombreux sujets ont pu être traités (avec l'appui ponctuel des travailleurs sociaux du CHRS) :

- Administratif (CNI, RSA, CMU, Pôle emploi, Centre de finances publiques, etc.)
- Recherche de logement

La régularité de ces rencontres individuelle est clé pour permettre aux participants de se lancer dans cette dynamique de réinsertion. Par les conseils prodigués et l'écoute de la CIP, ils ont pu progressivement comprendre l'importance de suivre le rythme, préparer les documents nécessaires aux démarches administratives, recouvrer peu à peu une autonomie totalement perdue en détention.

En parallèle de cet accompagnement individuel, chaque participant est inscrit dans un programme hebdomadaire dans lequel les ateliers ont une part conséquente. Ces temps collectifs ont permis aux personnes accompagnées de bénéficier de temps d'informations ou de mise en situation indispensables pour les aider à se projeter dans l'avenir. Ces ateliers ont débuté en octobre 2020 suivant une fréquence définie avec chacun de nos partenaires : AGIRabcd, La Boite Sans Projet, Le Mail, Finances et Pédagogie.

6. Les Parcours

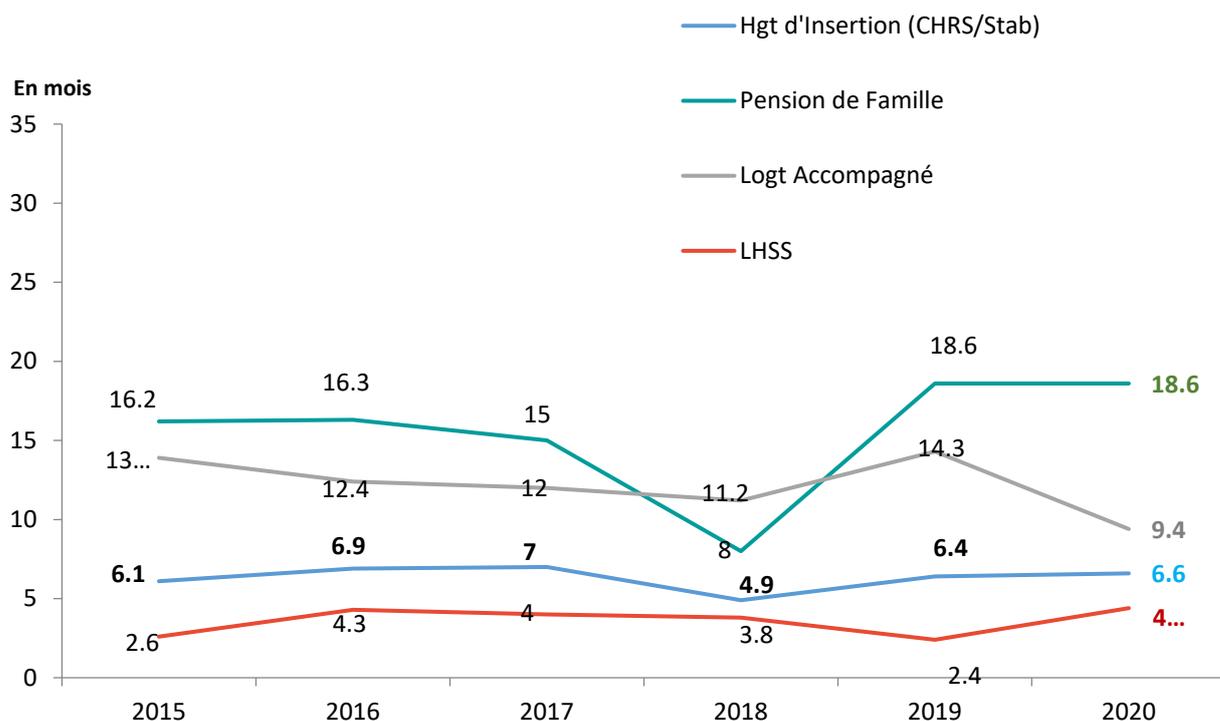
Les durées des séjours :

La durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2020, tous dispositifs confondus, est en très légère augmentation depuis 3 ans. Elle est passée à 7,4 mois.

	Nombre de personnes hébergées	Nombre de personnes sorties	Durée moyenne de séjour (en mois)	Taux de rotation
2011*	53	23	15,8	43%
2012*	59	22	13,9	37%
2013	101	59	8,6	58%
2014	93	56	12,1	60%
2015	102	53	11,8	52%
2016	108	64	10,1	59%
2017	135	82	9	61%
2018	153	92	5,4	60%
2019	132	77	6,9	58,4%
2020	127	83	7.4	58,3%

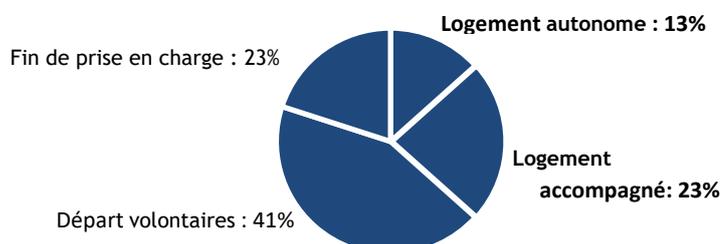
*2011 et 2012 ont été des années de transition avec accueil en modulaires durant la rénovation du bâtiment.

Évolution des durées de séjour depuis 5 ans en fonction du dispositif d'hébergement :



75 personnes ont quitté l'établissement en 2020. Suivi des sorties par dispositifs :

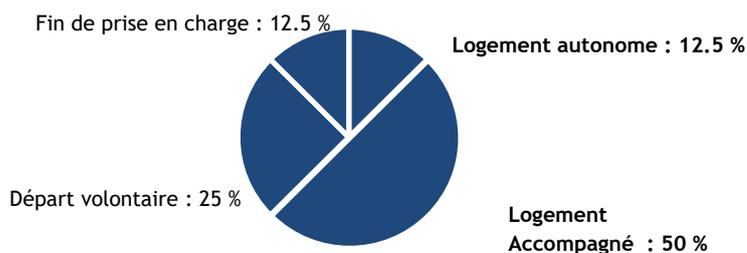
31 sorties pour l'hébergement d'insertion :



- ✓ 11 résidents sont partis avec une solution de logement soit 40% de sorties positives en 2020 :
 - 4 en logement autonome : tous en parc public (SIP), 1 en regroupement familiale,
 - 7 en logement accompagné : 3 en logement avec une mesure d'IML (logement diffus des Augustins), 3 en Pension de Famille aux Augustins, 1 en Résidence Sociale (La Clé de Sol - Coallia-).
- ✓ Cette année aucun résident n'a intégré un hébergement plus adaptée (autre CHRS, structure médico-sociale...).
- ✓ 13 résidents sont partis
 - 8 volontairement (5 en solidarité amicale ou familiale, 2 sans laisser d'adresse, 1 hospitalisé)
 - 5 ont été réincarcérés.
- ✓ 7 résidents ont fait l'objet de sanctions ayant entraîné une fin d'hébergement ; 3 sont partis après avoir été mis en lien avec le 115, 3 ont trouvé une solidarité.

La durée moyenne de séjour (6.5 mois) est conforme à ce type d'hébergement. Elle peut varier d'une année sur l'autre en raison de séjours très courts (quelques jours) du fait d'une inadaptation de l'offre à l'attente du résident (2 à 3 chaque année) ou de séjours très longs (plusieurs années) du fait de situations administratives complexes (aucune en 2020).

8 sorties pour la Pension de Famille :

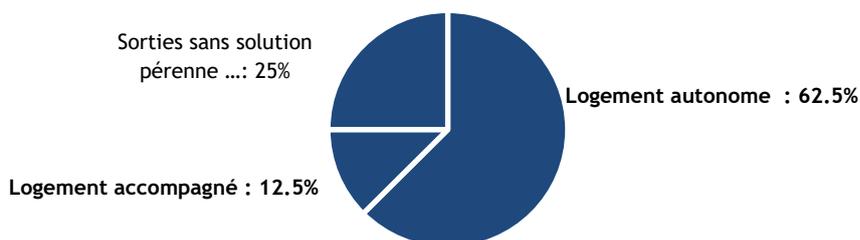


- ✓ **5 résidents ont accédé au logement soit 62.5% de sorties positives,**
 - 1 en logement autonome privé,
 - 4 en logement accompagné : 1 en résidence Accueil (Espoir 80), 2 en logement avec une mesure d'IML (logement diffus des Augustins), 1 a demandé à être accueilli dans le Nord (Cambrai) toujours en Pension de Famille.
 -
- ✓ 2 résidents sont partis : 1 volontairement, sans laisser d'adresse, 1 a été incarcéré.
- ✓ 1 a fait l'objet d'une fin de prise en charge. Il a été mis en relation avec le 115.

La durée moyenne de séjour (18,6 mois) est atypique pour ce type d'accueil, mais en parfaite cohérence avec le projet associatif d'accompagner toute personne accueillie dans un projet de vie qui amène à quitter l'Îlot pour une situation plus confortable.

La prise en compte de la dimension temporelle (du besoin de disposer de temps pour certains profils de personnes) n'est pas incompatible avec une dynamique de projet.

8 sorties pour le Logement accompagné (Logement temporaire et IML) :



Conformément à ce dispositif qui offre une situation d'attente aux résidents accueillis avant l'attribution d'un logement, 6 résidents ont accédé au logement soit 75% de sorties positives :

- ✓ **6 résidents ont accédé au logement**
 - 5 en logement autonome tous en parc public 1 obtenu auprès de la SIP, le bail a glissé à son nom propre, 4 auprès de AMSOM Habitat ;
 - 1 s'est maintenu en logement accompagné en quittant le logement temporaire qu'il occupait depuis peu pour une mesure IML.
- ✓ 2 résidents sont partis : 1 volontairement en solidarité, 1 a été incarcéré.

La durée moyenne de séjour a très nettement évolué passant de 14 à 9,4 mois. Elle est beaucoup plus conforme aux objectifs de ce dispositif.

29 sorties pour les LHSS (cf : rapport d'activité spécifique des LHSS) :

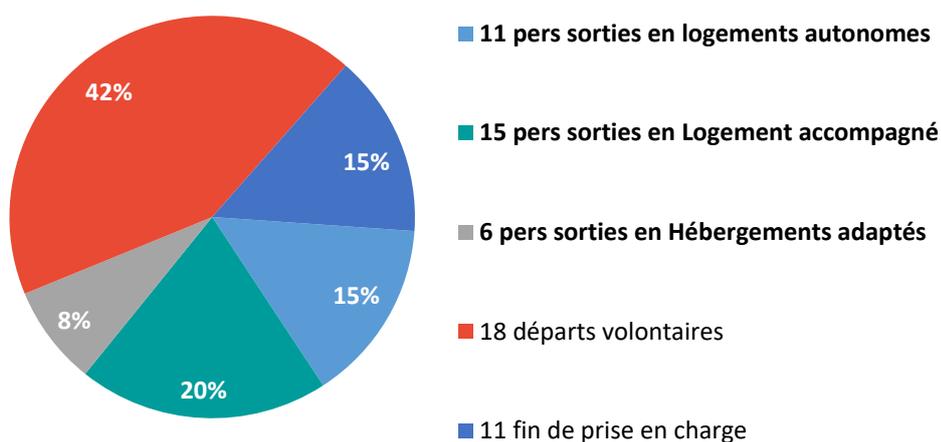
- ✓ 11 patients soit 38% sont partis à la fin des soins avec une solution de logement ou d'hébergement :
 - 2 en logement autonome,
 - 2 en logement accompagné ; 1 en Pension de Famille, 1 en Foyer de vie,
 - 4 en Hébergement adapté : via le SIAO une place de Stabilisation à l'Îlot (1 à Thuillier, 3 aux Augustins),
 - 3 en CADA à Amiens et Montdidier,
- ✓ 3 patients sont partis durant les soins pour être hospitalisés ou intégrer un SSR,
- ✓ 15 patients sont partis à la fin des soins sans solution pérenne : 4 en solidarité, 7 en hébergement d'urgence (dont 2 personnes exclues), 1 en Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile (HUDA), 1 a accepté la solution temporairement proposée par sa tutelle à hôtel.

Synthèse des sorties :

Sur les 75 personnes sorties en 2020, 32 personnes, soit 42.6 % d'entre elles, sont sorties positivement au regard du logement. C'est-à-dire ont accédé à un logement autonome (15%), un logement accompagné (20.0%) ou sont sorties pour un hébergement plus adaptés (8%) à leur situation.

La diversité des solutions témoigne autant des dispositifs mobilisés que des partenaires associés. Les chiffres ci-dessus illustrent notre volonté permanente de rechercher des solutions adaptées à chaque situation et de travailler en réseau.

Répartition globale des sorties 2020 :



Retour à l'emploi : une année marquée par le contexte sanitaire

Les personnes accueillies en Lits Halte Soins Santé font l'objet de délivrance de soins et d'un accompagnement tourné vers la recherche d'une solution d'hébergement plus pérenne à leur sortie. Le projet professionnel n'est pas au cœur de l'accompagnement, souvent prématuré.

Aussi nous porterons notre analyse dans ce chapitre non plus sur les 75 personnes sorties mais sur les 47 sorties de dispositifs d'hébergement hors LHSS.

Les résidents qui ne bénéficient pas d'un accompagnement renforcé proposé par les services de Pôle Emploi ou de CAP Emploi (structure d'accompagnement dédiée aux demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés) ont systématiquement été orientés par leur référent de l'établissement vers la Conseillère en Insertion Professionnelle salariée de L'Îlot.

Cet accompagnement intervient en parallèle, en soutien et en complément de celui de l'équipe éducative et bien sûr en collaboration avec cette dernière. Il est individualisé, personnalisé et vise à permettre aux résidents d'élaborer un projet professionnel, de se projeter dans un avenir professionnel et de s'inscrire dans un parcours d'accès à l'emploi dans un terme parfois court, quand d'autres nécessiteront un temps plus long.

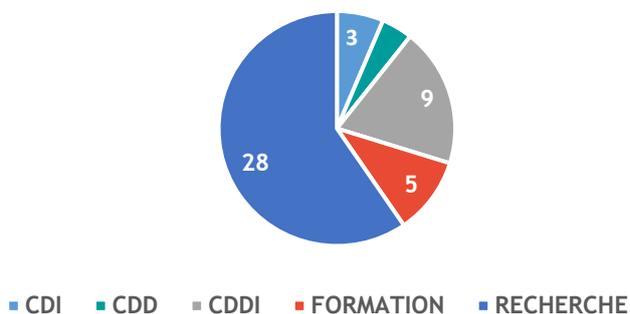
Cet accompagnement vise à :

- ✓ définir les étapes de la construction d'un parcours d'accès à l'emploi,
- ✓ l'appropriation des outils indispensables à la recherche d'emploi ou de formation (CV, lettres de motivation, mettre à jour l'espace personnel Pôle Emploi, etc.),
- ✓ la recherche des solutions de formation requises par le projet, la recherche et la réponse à des offres d'emploi,
- ✓ la pratique des contacts et des relances avec les organismes de formation, les entreprises, les structures de l'insertion par l'activité économique et celles de l'emploi temporaire,

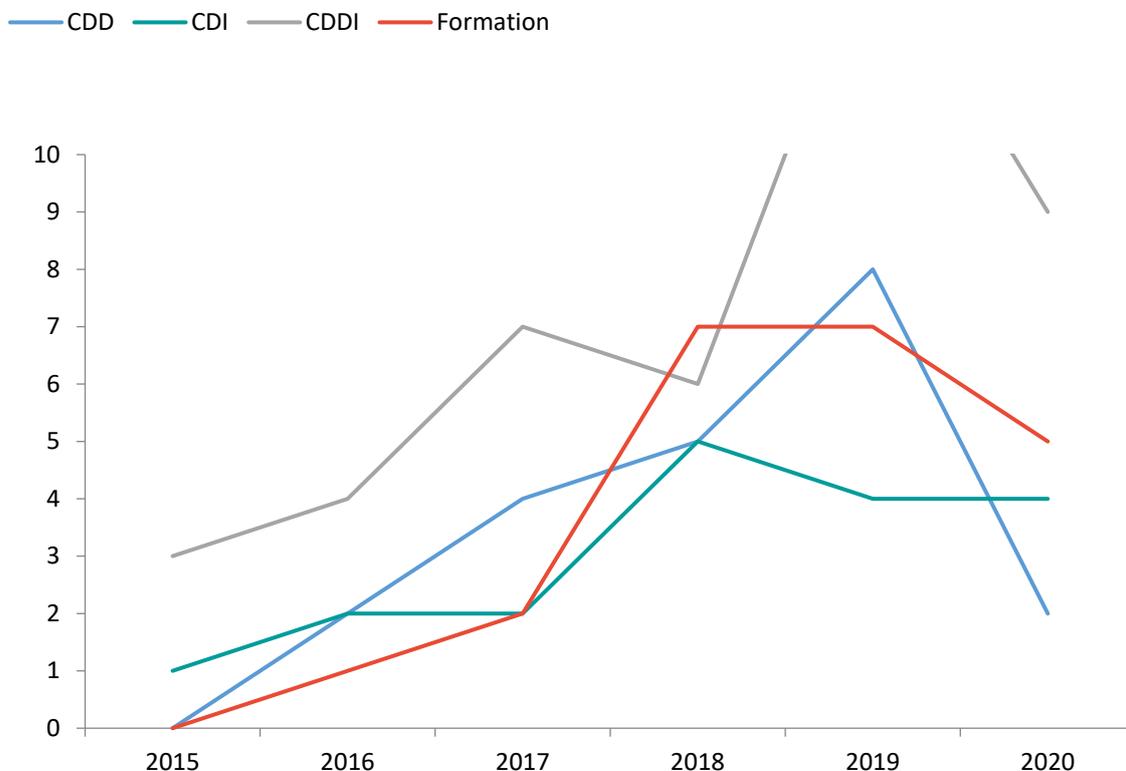
En 2020, compte tenu des restrictions sanitaires, les sessions de recrutement, de type forum, ne se sont pas tenues.

Parmi les 47 personnes sorties de dispositifs d'hébergement, 19 personnes étaient en emploi ou en formation soit 47% :

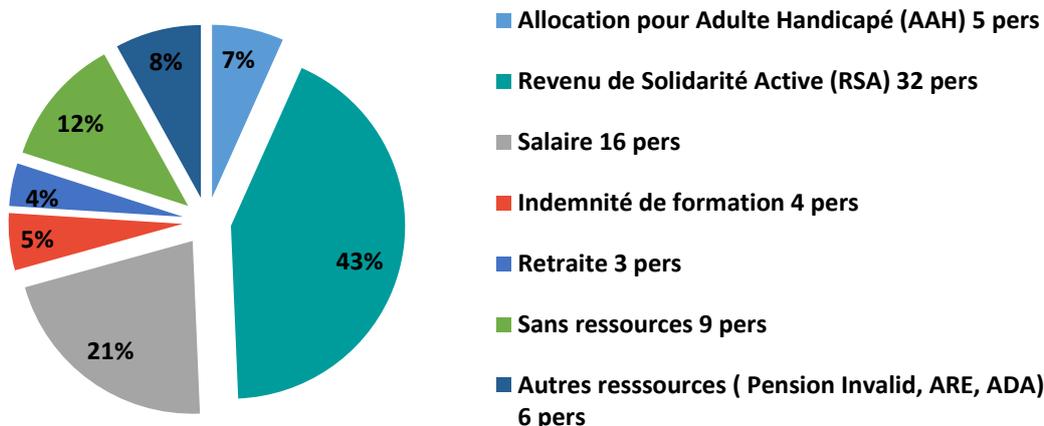
Situations professionnelles des personnes sorties en 2020



Évolution des situations professionnelles des personnes sorties sur les 5 dernières années :
 Au regard du graphique ci-dessous on mesure les conséquences de l'arrêt de l'activité économique et la perte de lien avec les partenaires de l'insertion professionnelle.



Les ressources à la sortie :



Représentation de la répartition des ressources des 75 personnes qui ont quitté l'établissement tous dispositifs avec hébergement confondus :

Quelques remarques :

- ✓ la représentativité du RSA (43%) est importante. Alors que l'AAH reste assez faible (7%),
- ✓ Les salariés et les bénéficiaires d'indemnités de formation continuent à être plus nombreux pour atteindre 26% en progression depuis 3 années. Ils étaient 20% en 2018,
- ✓ Par contre, le nombre de personnes sorties sans ressources est de 12%. Ils étaient 17% en 2019.

Malgré les inquiétudes soulevées par les évolutions des situations professionnelles vues au chapitre précédent, les évolutions des ressources sont rassurantes. Elles apportent plus de garanties de maintien dans le logement et donc de pérennité, à l'inverse des inquiétudes que nous évoquions par exemple en 2018.

7. Tranches de vie

Monsieur L a intégré l'établissement L'îlot Augustins en janvier et ce, après avoir été rencontré par un professionnel de l'îlot à la maison d'arrêt d'Amiens afin que soit réalisé un entretien de préadmission. Monsieur sollicitait un hébergement et un accompagnement social et administratif dans le cadre d'un aménagement de peine sous la forme d'un placement extérieur. A son accueil à l'îlot, monsieur a pu faire part de son histoire personnelle et familiale ainsi que des difficultés rencontrées, occasionnant de multiples détentions liées à un parcours de vie semé de ruptures, de traumatismes, entraînant des alcoolisations massives. C'est à la suite de cette dernière détention qu'il sera accueilli à l'îlot. Dès les premiers temps d'accueil, monsieur s'est fortement mobilisé quant à son projet professionnel.

Monsieur a poursuivi ses démarches tout en effectuant son aménagement de peine (qui a pris fin en avril). Il se montre depuis le début de son accueil très investi dans son parcours d'insertion et a pu procéder rapidement à l'ouverture de tous ses droits administratifs. Par la suite, monsieur a priorisé un travail de recherche d'emploi en bénéficiant d'un accompagnement soutenu par la conseillère d'insertion professionnelle de l'association et a intégré le dispositif DVE (Dynamique Vers l'Emploi).

Par la suite, monsieur L a pris contact avec Proch'Emploi qui l'a orienté vers PROMEO pour une formation qualifiante en métallurgie (plus précisément en soudure). Il a également transmis sa candidature au SUFTLV (Service Universitaire de Formation Tout au Long de la Vie) pour le DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires).

Concernant la vie collective de l'établissement, monsieur se montre très respectueux du fonctionnement de la structure, et adhère pleinement à l'accompagnement que mène l'équipe éducative à son égard.

Monsieur met également du sens à la dimension santé qui le concerne : il est transparent quant à sa situation et mène un combat de tous les jours pour maintenir son abstinence à l'alcool : il poursuit rigoureusement l'accompagnement au soin avec le CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

A la suite de ce parcours de remobilisation, monsieur a pu procéder à une demande de logement social. En effet, il a fait le choix de se projeter vers une installation en logement autonome.

Mardi, 21 heures 30, Julien arrive avec le sourire et de l'émotion à la Maison d'Accueil l'ILOT « Les Augustins » avec sa valise et ses sacs.

Référente de son accompagnement socioéducatif suite à un entretien préalable à son admission, je l'accueille avec bienveillance et l'emmène s'installer dans sa chambre pour un état des lieux et la remise de sa clé, « *enfin un chez moi et en plus tu travailles de soirée et tu m'as attendu* » me dit-il avec soulagement.

Agé de 35 ans, originaire d'Hénin-Beaumont, Julien est issu d'une fratrie de 6 enfants. Son père décède à 47 ans des suites d'une problématique liée à l'alcool, il exerçait en qualité de boucher. De ses souvenirs d'enfant, il m'explique avoir connu une vie familiale chaleureuse mais ombragée par l'alcoolisation de son père. Julien se montre protecteur de sa famille, il entretient à distance, compte tenu de ses interdictions judiciaires, une relation fusionnelle avec sa mère veuve à ce jour.

L'admission de Julien, sur le dispositif CHRS, au sein de la structure « Les Augustins », fait suite à sa sortie d'incarcération où il s'est vu être accueilli quelques semaines dans le cadre de l'urgence du 115 au sein de « La Passerelle » à Amiens.

En effet, sa situation judiciaire le contraint à élire son domicile dans un lieu défini et stable. Dès son arrivée à « La Passerelle », Julien effectue une demande d'orientation auprès du SIAO 80 afin d'obtenir une place d'hébergement CHRS, il est alors dirigé vers notre établissement.

Depuis sa sortie de détention, Julien est en suivi socio-judiciaire jusqu'en 2024, ayant connu antérieurement une addiction à l'alcool, il s'est contraint à l'abstinence.

Depuis son admission « aux Augustins », Julien instaure une relation de confiance avec l'équipe, se livre et se raconte, prend de nouveaux repères de vie, se stabilise et reprend confiance en lui suite à son vécu carcéral qui l'a psychologiquement fragilisé.

Julien se montre impliqué dans l'accompagnement socio-éducatif proposé, il sait mobiliser ses capacités dans les différentes démarches menées favorisant ainsi son insertion socio-professionnelle.

Ainsi, depuis son accueil, les observations cliniques mettent en lumière une attitude respectueuse envers le collectif ainsi qu'auprès des professionnels de la Maison d'accueil « les Augustins ». Il aime participer, dès que son emploi du temps le lui permet, à différents ateliers que nous organisons comme la chorale ou encore le théâtre. Il n'hésite pas à apporter son aide sur les temps de collectivité comme les moments de repas ou dans la vie quotidienne.

En chômage partiel, il participe aux activités mises en place durant la période de confinement, se montrant aidant et sociable.

En effet, dès sa sortie de détention, Julien a signé un emploi d'insertion en CDDI à l'ILOT « Gourmand », au sein du service de restauration.

Aussi parce qu'antérieurement, il avait pris contact avec cette structure en détention, souhaitant anticiper l'emploi à sa sortie puisqu'il est titulaire d'un CAP « employé de collectivité », et d'un niveau CAP en cuisine qui lui permet d'exercer dans ce domaine.

Suite à deux CDDI dans le cadre des ateliers d'insertion à « L'Îlot Gourmand », Julien s'est vu obtenir une période d'essai pour un CDI en qualité d' « Agent Polyvalent de Restauration ».

Aujourd'hui, Julien est en poste dans ce restaurant, considéré comme un salarié investi dans son travail qui occupe une grande place dans sa vie.

Julien a su faire vivre son projet de vie en atteignant ses objectifs, en souhaitant légitimement accéder à un logement de droit commun, avec la volonté de travailler sa réinsertion soutenue par l'accompagnement socio-éducatif qu'il a investi, et qui lui permet de s'autonomiser en acquérant une maturité, avec toujours un attachement à la structure au regard de son isolement affectif.

Le temps lui a permis d'acquérir une certaine autonomie concernant ses démarches administratives, la maîtrise de l'outil informatique, le remboursement des parties civiles sans omettre son respect quant à ses obligations judiciaires.

Julien a obtenu une attribution de logement en cette fin d'année 2020 où il a pu s'installer avec notre aide et notre soutien.

Julien a encore besoin d'être accompagné au regard de sa vulnérabilité, sa générosité mais aussi face à l'abstinence qui reste un point fragile.

Julien continue de tisser des liens avec notre équipe qui s'espacent peu à peu....

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

1. Vie de l'équipe

Bien sur le fait marquant de 2020 aura été la gestion de la crise sanitaire au sein de l'établissement. Plusieurs points sont à noter :

- a. Dans la vie de la maison, nous avons développé de la proximité et l'attention collective :
 - ✓ Comme chacun après avoir fait fausse route dans la mise en œuvre du port du masque nous avons très rapidement mis en place des gestes de prévention nettoyage renforcés, quotidiens et enregistré des zones de contact (tables, poignées,...) et de surveillance ; vigilance par des questionnements réguliers de la part de l'équipe quant au ressenti chaque résident (on sait que ce n'est généralement pas un public qui se plaint ou qui fait très attention à lui-même) Nous avons très tôt institutionnalisé la prise de T° quotidienne des résidents. Tous s'y sont prêtés et ont exprimé que cela les rassuraient.
 - ✓ La mise en place des gestes barrières a nécessité de très régulières explications, collectives par le responsable, individuelles par chaque membre de l'équipe. Une prise de conscience parfois difficile pour certains mais aussi pour de nombreux résidents une responsabilisation. Ainsi ils ont été attentifs les uns aux autres mais aussi parfois un relais de l'équipe éducative auprès de résidents moins mobilisés sur la pratique des règles de distanciation et de port du masque.
 - ✓ Nous avons dû gérer un seul cas avéré qui a nécessité un très longue hospitalisation et plusieurs suspensions par l'isolement préventif en chambre. Cela a pu engendrer de l'inquiétude dans la maison, de la part des résidents. Dans toutes ces situations le personnel s'est organisé (vaisselle jetable, protections individuelles,...) et adapté avec le souci permanent de préserver le plus possible le bien être des résidents concernés.
 - ✓ Ainsi, jour après jour, les membres de l'équipe ont été disponibles en permanence pour organiser la vie dans les espaces collectifs. Se sont développées des activités de tous genres (jardinage, aide au numérique, jeux de cartes,...) pour occuper le temps tout en respectant les bonnes distances, permettant un rapprochement avec les résidents, durant la période de confinement, mais également au-delà.
- b. Dans l'accompagnement, nous avons été autant que possible dans la continuité, mais nous avons rencontré des difficultés :
 - ✓ Perte de contact avec les administrations, avec les partenaires de l'insertion professionnels ou de la formation mais aussi avec le soin en addictologie qui a eu du mal à s'adapter et à maintenir le lien avec les patients, ce qui a été possible avec les consultations en visio depuis l'établissement avec l'accompagnement psychologique du CRIAVS pour les auteurs de violences sexuelles.
 - ✓ L'arrêt de certaines activités économiques a eu pour conséquence des ruptures de parcours d'insertion. La mise en chômage partiel, la suspension ou le report de formation ont été préjudiciables à certains résidents, qui n'ont pas pu se maintenir dans la dynamique.
- c. De cette période, nous avons retenu des enseignements :
 - ✓ Le responsable d'établissement a dû gérer une situation sanitaire inédite (urgence, gravité et inconnues) avec ses conséquences. Il s'est retrouvé dans une position action-réaction parfois incompatible avec la bonne distance et la réflexion. Il a dû adopter une communication rassurante auprès de son équipe et prévenante auprès des résidents.
 - ✓ L'équipe a vécu un événement inattendu et improbable, émotionnellement difficile et éprouvant. Elle a fait preuve de créativité, de constance et de dynamisme soutenant les angoisses de l'autre (résident ou autre membre de l'équipe). Elle a ressenti beaucoup d'isolement (rupture de lien avec les partenaires, distance avec les autres établissements de l'îlot).
 - ✓ Des pratiques qui resteront : la distanciation sociale, certains nettoyages systématiques, le renforcement de l'intervention de l'équipe éducative au repas.

- ✓ La gestion de la dépendance à l'alcool, nous a amené en lien avec un centre de soin en alcoologie à, d'une part, permettre à certains résidents de nous confier une bouteille le soir et, d'autre part, à autoriser une consommation discrètement dans la cour de l'établissement afin d'éviter de sortir le lendemain et errer à l'extérieur.

2. Actions collectives

Depuis plusieurs années, nous avons initié des actions collectives à destination des résidents accueillis au travers de sorties, d'ateliers, d'évènements, de festivités.... Pour toute activité proposée aux résidents, un membre de l'équipe socio-éducative est référent. Il a rédigé une « fiche projet ». Il a présenté et fait partager son projet à l'ensemble de l'équipe. Il est garant du fonctionnement, de l'accompagnement et du comportement adapté que doivent avoir les résidents. Il recherche leur assiduité en synergie avec ses collègues, il s'appuie sur des partenaires.

Ces moments d'activité, partagés, permettent à l'équipe socio-éducative de consolider la relation, ils représentent des supports au travail éducatif sur la sociabilité et la civilité. Les thématiques sont variées (santé, solidarité, insertion professionnelle, accès à la culture, expression personnelle...).

Rappels des diverses activités de l'année :

- ✓ **Les temps de convivialité dans l'établissement :**
 - travaux culinaires guidés : ludiques (crêpes, gâteaux, barbecue, collations...) ou à vocation collective (confection du repas complet du samedi soir...)
 - soirées pizza et jeux de société (belote, tarot ou dames) ou diffusion d'un film suivi d'un échange façon ciné-débat (avec pop-corn maison) avec la Cie du Berger en appui technique
 - préparation de la décoration de Noël de l'établissement s'appuyant sur la confection de natures mortes avec des végétaux ramassés en forêt
 - Mais encore des après-midis pétanques dans le parc à proximité de l'établissement
- ✓ **Le « coin cuisine des résidents »** qui ouvre la possibilité à chacun de cuisiner suivant ses envies. En moyenne 6 à 8 résidents font usage de cet espace chaque semaine et plusieurs de manière quotidienne.
- ✓ **La chorale**, qui a vu le jour en 2019, est une action qui a été menée en concertation avec les résidents de deux établissements Augustins et Thuillier. Nous avons souvent obtenu le soutien de membres de la Compagnie du Berger (piano et voix). La chorale réunit chaque mercredi une dizaine de résidents.
- ✓ **Les temps d'activités animés par les bénévoles :**
 - Voir page 8
- ✓ **Les actions de prévention :** prévention des risques ou promotion de la santé, voir page 17

Fin 2020 nous avons structuré nos propositions d'ateliers éducatifs : ceci nous a permis de construire des plannings sur un trimestre. Cela permet d'une part aux résidents de se projeter et d'autre part de donner de la visibilité à nos partenaires sur cet aspect de notre accompagnement éducatif.

Exemple de planning mensuel :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	2	3	4	5
				Techniques de Recherche d'Emploi CIP I'ÎLOT (10h00 / 12h)
Prévention des Addictions LE MAIL (14h00 / 16h30)				
8	9	10	11	12
Atelier Citoyenneté La Boite Sans Projet (9h30 / 12h00)			Techniques de Recherche d'Emploi CIP I'ÎLOT (10h00 / 12h00)	
				Atelier Ecriture Bénévole de I'ÎLOT (14h00 / 16h00)
15	16	17	18	19
		Atelier Budget Finances et pédagogie (9h30 / 12h00)	Techniques de Recherche d'Emploi CIP I'ÎLOT (10h / 12h)	
Simulation d'entretiens professionnels AGIRabcd (14h00 / 16h30)			Atelier Chant Cie du BERGER (14h00 / 16h00)	Atelier Impro Cie du BERGER (14h00 / 16h00)
22	23	24	25	26
Atelier Citoyenneté La Boite Sans Projet 9h00 / 11h30)				
			Simulation d'entretiens professionnels AGIRabcd (14h00 / 16h30)	Atelier Ecriture Bénévole de I'ÎLOT (14h00 / 16h00)

3. CVS

Pour cette année 2020, un nouveau CVS est élu, ceci se justifiant par le départ de plusieurs résidents membres de cette instance.

Nous observons que l'ensemble de notre collectif est resté sensible à la campagne menée avec une participation massive dans le vote mis en place.

La composition des membres de ce Conseil à la Vie Sociale s'élève aujourd'hui à 5 personnes.

Nous pouvons observer que ces mêmes résidents représentent les dispositifs CHRS et Pension de Famille. Ces membres à ce jour se montrent motivés, même si certains sont accueillis depuis moins d'une année au sein de notre établissement.

L'ensemble des réunions de travail entre les membres élus, la direction et un membre de l'équipe socio-éducative a pu mettre en lumière de nombreux sujets de la vie quotidienne, la mise en place de nombreux ateliers existants ainsi que d'autres émanant au cours de la période de confinement.

La présence de l'ensemble des résidents a pu s'harmoniser avec l'assiduité et l'investissement de la part de bénévoles, ainsi que la mise en place d'espace de paroles chaque weekend lors de réunions organisées par étages.

4 Retours sur les évaluations : interne, externe, audit DDCS de décembre 2018

- I. **Suivi du Plan d'Amélioration continue de la Qualité** : En 2014 la démarche d'évaluation interne avait permis de prolonger la réflexion engagée au moment de rédiger le projet d'établissement. Elle s'était présentée pour l'équipe comme une forme de « bilan d'étape ». La mise en œuvre du plan d'amélioration continu de la qualité suit son cheminement. Sur les 80 actions inscrites au Plan d'amélioration de la qualité 2014 / 2019 à fin 2018, 12 étaient en cours de réalisation et 7 restaient à entreprendre :

A fin 2020 :

- ✓ 19 actions étaient initialement réalisées
- ✓ **48 actions étaient terminées**
- ✓ **11 étaient en cours de réalisation dont :**
 - **3** autour de l'axe 1 : la formalisation dans un répertoire de procédures et l'évaluation des savoirs de bases des résidents
 - **1** autour de l'axe 2 : actualiser le classeur de mesures à prendre en cas de problème de sécurité des lieux
 - **2** Autour de l'axe 3 : évaluer la qualité des différentes prestations (accueil, hébergement),
 - **3** Autour de l'axe 5 : développer des partenariats sur certains savoirs, définir par des procédures le cadre des échanges ou de travail avec les partenaires,
 - **2** Autour de l'axe 6 : veille sociale, deux points qui relève d'un pilotage associatif.
- ✓ **2 n'ont pas démarré** : évaluer la qualité de l'accompagnement : aucun outil n'a été adopté pour être mis en place, et organiser une offre de remise à niveau : à défaut de systématiser l'évaluation à l'entrée, l'orientation est ponctuelle et individuelle et non structurée comme l'ambition initiale le prévoyait.

En conclusion, 67 des 80 actions ont été réalisées et 11 ne sont pas totalement finalisées mais entreprises. Ce taux d'engagement sur 6 ans est positif, cependant on peut déjà constater que certains outils sont un peu obsolètes (ex : livrets d'accueil de chaque service) ou que les pratiques ont évolué. Ce sera tout l'enjeu de la prochaine évaluation.

II. Suivi des recommandations de l'audit de la DDCS

Fin 2018, la DDCS de la Somme et la DRJSCS des Hauts de France ont effectué une inspection de notre établissement. Un rapport d'inspection nous a été transmis. Il dénombrait :

- ✓ **10 écarts au cadre légal**
 - Une seule reste inachevée : il s'agit de la révision du projet d'établissement et des outils de la loi 2002-2 (livret d'accueil et règlement de fonctionnement spécifiques au CHRS)
- ✓ **41 remarques portant sur des évolutions de pratiques à mettre en place.** Elles ont toutes été prises en considération.

Ce rapport est essentiellement à charge et ne nous a pas donné l'occasion d'apporter des explications à certaines de nos pratiques. Les orientations préconisent une pratique renforcée de l'accompagnement vers le logement en s'appuyant sur la politique de Logement d'Abord. Cela amènera en particulier à revisiter le Projet d'Établissement qui devra être décliné en projets de service par dispositif d'hébergement.

PERSPECTIVES 2021

- ✓ Fin 2019, L'ARS des Hauts de France a ouvert un appel à projet pour encourager les structures de soin en addictologie à proposer des consultations avancées de mobilisation des publics accueillis dans les CHRS. Au regard de l'importance de la problématique repérée depuis plusieurs années, l'établissement sollicitera le CSAPA retenu, France Addictions et intégrera des consultations (hebdomadaire et psychologue mensuelle) en addictologie avancées à compter du printemps. Objectifs : répondre aux observations levées dans le paragraphe « santé » de ce rapport. En particulier de proposer une intervention en direction des consommateurs minimisant les effets de leur consommation.
- ✓ Fin 2021 la Maison d'arrêt devrait avoir terminé la rénovation de l'ancien Quartier « femmes » pour ouvrir un Quartier de Semi Liberté. Cette ouverture portera à 40 le nombre de mesures de semi liberté qui pourront être prononcées et mise en place en même temps. Nous espérons que l'action d'accompagnement que nous avons initié en 2020 pourra s'articuler comme un outil complémentaire à la mise en œuvre de ces mesures. Si, comme nous le souhaitons, tel était le cas, alors cette action pourrait prendre toute sa dimension.
- ✓ Fin 2020 nous avons répondu à un appel à projet de création de 14 nouveaux lits Halte Soins Santé, sans être retenu. Cependant la démarche n'est pas restée sans effet. Dans le prolongement des mesures du SEGUR de la Santé, de nouveaux dispositifs de soins et d'aller vers devraient être expérimentés. Nous garderons un œil attentif aux cahiers des charges qui ne manqueront pas d'être publiés pour ces dispositifs innovants.

MERCI À NOS PARTENAIRES

Les Augustins comptent de nombreux partenaires institutionnels et associatifs dans plusieurs domaines d'intervention. Nous remercions notamment :

Nos financeurs :

- ▶ La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de la Somme
- ▶ L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Picardie
- ▶ La Ville d'Amiens
- ▶ La Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Lille

Nos partenaires au quotidien dans l'accompagnement :

France Addictions, les associations *Le Mail* et *AIDES*, l'artothèque de la ville d'Amiens, la pharmacie, le cabinet d'infirmière libérale, le Centre hospitalier Philippe Pinel, l'Union Départementale d'Accueil et d'Urgence (UDAUS) qui porte le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation), ont été évoqués au travers des actions proposées en relation directe avec les résidents de l'établissement.

D'autres partenariats qui se sont bâtis dans la durée, concernent plus spécifiquement la prise en charge des personnes accompagnées. Ils se traduisent de différentes manières :

- ▶ réunions régulières (mensuelles ou bimensuelles) de synthèse réunissant l'équipe de référents avec les soignants (médecin alcoologue, psychologue, travailleur social...) intervenant autour de l'addiction en détention et/ou à la sortie de France Addictions et du *Mail* ;
- ▶ échanges téléphoniques ou par courriels, par des notes sociales ou de liaison, chaque fois que nécessaire, avec les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation du SPIP de la Somme, en charge du suivi judiciaire des résidents accueillis ;
- ▶ sollicitations ponctuelles pour des conseils ou une intervention du personnel de l'Equipe Mobile de Prévention Psychiatrique et d'Accès au Soins (EMPPAS) de l'hôpital psychiatrique d'Amiens, lorsqu'un résident se met en danger seul ou en se confrontant aux autres ;
- ▶ points de situation au cas par cas tout au long de l'année avec les partenaires de l'insertion professionnelle :
 - les structures d'insertion par l'activité économique, dont les *Ateliers de l'Îlot* ;
 - les référents RSA des résidents, et en particulier *CAP Formation*, structure d'accompagnement des personnes titulaires d'une reconnaissance de travailleur handicapé
 - les structures d'accompagnement dans la construction d'un projet professionnel : organisme de formation (ex : le Centre Relais) ou association de bénévoles : AGIRabcd
- ▶ échanges réguliers avec les organismes de tutelle des résidents, tel que l'ATS et l'UDAF 80, et avec le service précarité de la CPAM pour traiter les ouvertures de droits à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).



CHRS LES AUGUSTINS

29 rue des Augustins

80 000 Amiens

03.22.92.20.02

augustins@ilot.asso.fr